



MUNICIPALITÉ  
DE  
PROVENCE

## **Lettre recommandée**

Direction générale de  
l'environnement  
Biodiversité et paysage  
Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Provence, le 23 février 2017

### **Consultation « PAC Haut Plateau du Creux du Van »**

Madame, Monsieur,

Au nom de la commune de Provence, nous tenons à donner suite à la procédure de consultation quant au Plan d'affectation cantonal « Haut Plateau du Creux du Van », et à vous transmettre notre position.

Nous avons relevé les points suivants :

- Les interdictions de passage entre le mur et le gouffre sont à notre avis trop restrictives et diminuent fortement l'attrait touristique du site. Des aménagements pourraient être trouvés pour protéger la flore tout en laissant le passage libre pour les touristes.
- Les alpages du Cétif et de la Baronne ne devraient pas faire partie de ce classement. En effet, il sera très difficile pour les visiteurs de se rendre compte que d'un côté de la route ils seront sur la zone classée et de l'autre côté non.
- Un complément devra être apporté à l'article 7, lettre e, pour autoriser les chiens des exploitants agricoles à ne pas être attachés.
- Un article clair et précis devrait être intégré à la décision de classement du Haut Plateau du Creux du Van, ceci afin de garantir une compensation financière aux exploitants agricoles pour les pertes occasionnées par cette décision de classement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic**

**Johny Favre**



**La Secrétaire**

**Jocelyne Gaillé**